

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL de MAUBEC
VENDREDI 13 MARS 2009
18H30

Absents excusés : J.L. BOQUIS (Pouvoir à G.NOUGUIER), A.CAHOUR (Pouvoir à F.POIRIER), F.GUIGOU (Pouvoir à F.MASSIP), M.GUILLEN (Pouvoir à C.SANCHES), P.THIEBLEMONT.

Secrétaire de séance : G.NOUGUIER

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2009**

Adopté à l'unanimité

1. Vote des Compte Administratif et Compte de Gestion VILLE 2008

Affectation du résultat 2008 : Excédent = 139 988 affecté comme suit

- 80 271 en section de fonctionnement
- 59 717 en section d'investissement

Approbation du compte de gestion, du compte administratif, affectation du résultat.
Vote à l'unanimité

2. Vote des Compte Administratif et Compte de Gestion ASSAINISSEMENT 2008

Affectation du résultat 2008 : excédent = 85 394

- 85 394 en section d'investissement

Approbation du compte de gestion, du compte administratif, affectation du résultat. Vote à l'unanimité

3. Vote des Compte Administratif et Compte de Gestion CAMPING 2008

Affectation du résultat 2008 : Excédent = 58435

- 32 297 en section d'exploitation
- 26 138 en section d'investissement

Approbation du compte de gestion, du compte administratif, affectation du résultat. Vote à l'unanimité

4. Vote des Taux d'imposition 2009

Le Maire expose que si une gestion rigoureuse nous permet une année de plus, de ne pas modifier les taux d'imposition 2009, il fait remarquer que ces derniers n'ont pas évolué depuis 2005, de plus des dépenses nouvelles sont doivent être désormais assumées par MAUBEC et les autres Communes membres de la Communauté de Communes de Coustellet. En effet cette dernière ne prend plus en charge, notamment, l'entretien de l'éclairage public, les salaires du coordonnateur jeunesse et du référent RMI, certaines cotisations auprès de divers organismes...etc. De plus il est à noter que MAUBEC, notamment en ce qui concerne la Taxe d'Habitation possède un taux très bas en comparaison à la moyenne départementale. Les Taux d'imposition, adoptés à l'unanimité, sont donc les suivants pour 2009 :

	MAUBEC	Moyennes VAUCLUSE
Taxe d'Habitation	6,90	13,99
Taxe Foncier Bâti	17,71	21,12
Taxe Foncier Non Bâti	33,37	51,37

5. Vote des Subventions 2009

COMITE DES FETES	26 000,00
MAUBEC LOISIRS CULTURE	2 800,00
(exceptionnel)	1 800,00
Bibliothèque + Lire en Fête	2 300,00
O.M. LUBERON	4 850,00
FEUILLES D'AUTOMNE	1 620,00
LA PROTECTRICE	300,00
USEP - Coop. Scolaire MAUBEC	1 800,00
USEP Classe transplantée	4 800,00
USEP F. Semaine des Langues	700,00
Coop. Scolaire COUSTELLET	700,00
P. D'ELEVES COUSTELLET	500,00
CANTINE MAUBEC	1 413,00
PATRIMOINE	2 000,00
ASSOCIATION DEPORTES	50,00
SAPEURS POMPIERS Vse	50,00
MISSION LOCALE DU LUBERON	607,00
FNACA	100,00
BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE	57,00
OGECE SAINT-CHARLES	144,00
PEINDRE A MAUBEC	350,00
RETRO SIMCA-CLUB	350,00
LE BOUTEILLER	350,00
A.E.E.A	400,00
BOULE SAINT-PIERRE	350,00
LA STRADA	550,00
PREVIGRELE	299,00
Association départementale feux de forêt	300,00
Association prévention routière	150,00
TOTAL	55 690,00
CCAS	11 000,00
TOTAL	66 690,00

Vote à l'unanimité

6. Approbation Projet station d'épuration et demandes de subvention

Coût prévisionnel de l'opération et plan de financement :

STATION D'EPURATION		1 519 400,00	HT	
Subvention	Agence de l'Eau	369 000,00		24%
«	FSR	123 000,00		8%
«	Région	202 500,00		13%
«	Département	151 940,00		10 %
Financement des Communes		672 960,00		44 %
 RESEAU DE TRANSFERT		 200 600,00	 HT	
Subvention	Agence de l'Eau	60 180,00		30%
«	FSR	20 060,00		10%
«	Région	40 120,00		20%
«	Département	30 090,00		15%
Financement des Communes		50 150,00		25%

Le financement des communes sera assuré par la contraction d'un emprunt et remboursé au prorata du nombre d'équivalent/habitants défini ci-après ; des ajustements pourront se faire en fonction des raccordements futurs.

MAUBEC	55,41%
CABRIERES D'AVIGNON	33,91%
OPPEDE	7,25%
ROBION	3,43%

A l'unanimité, le dossier est approuvé et le maire autorisé à solliciter les subventions auprès des différents organismes.

7. Demande de subvention (FIPD) pour installation systèmes vidéosurveillance

La subvention n'ayant pas été accordée en 2008, le Maire propose de solliciter à nouveau cette subvention auprès de la Préfecture, même s'il a très peu de chances d'obtenir satisfaction puisque ce sont les villes qui connaissent le plus fort taux de délinquance qui sont subventionnée en priorité.

Coût prévisionnel des installations : 23 206,00 HT

Subvention sollicitée : 11 603 (50%)

Demande adoptée à l'unanimité

8. Motion de soutien aux départements

La question est retirée de l'ordre du jour, la réforme Balladur faisant l'objet de nombreux débats et réunions actuellement, et aucune orientation précise n'étant encore prise.

9. Questions diverses

EPICERIE : la fermeture de l'épicerie du village n'ayant que trop duré, et malgré tous les efforts faits par la municipalité pour trouver un repreneur, le Maire a demandé une nouvelle fois, à l'ancien gérant de bien vouloir l'informer de façon ferme et définitive, sur l'avancement de la cession de ce commerce. Ce dernier lui a indiqué avoir un repreneur, et qu'après travaux, l'épicerie ouvrirait à nouveau au 1^{er} avril. Le Maire en a pris acte, et a indiqué que si cette annonce n'était pas suivie d'effet, la Mairie prendrait ses dispositions et mettrait en place une construction modulaire provisoire afin qu'une épicerie puisse enfin rouvrir au village.

Le Maire lève la séance à 19H30

LES DELIBERATIONS SONT AFFICHEES DANS LE HALL DE LA MAIRIE